

DEMANDE D'INSCRIPTION SCOLAIRE

Année 20 ____ -20 ____

Demande d'inscription en classe de :

Enfant concerné(e) :

Nom.....Prénoms.....

Né(e) le/...../ 20..... à

Nationalité.....

Scolarisé(e) à ce jour à l'école..... Classe actuelle.....

Ville..... Département.

Représentants légaux :

M.....

adresse exacte et complète

.....

Mobile :/...../...../...../..... Fixe :/...../...../...../.....

Profession :..... Lieu de Travail

.....

M.....

adresse exacte et complète

.....

Mobile :/...../...../...../..... Fixe :/...../...../...../.....

Profession :..... Lieu de Travail

.....

Frère(s) et soeur(s) scolarisé(s) au primaire:

Nom	Prénom	Né(e) le	Ecole fréquentée

J'ai pris connaissance des modalités d'inscription et d'admission expliquées au verso.

A Baraqueville, le/...../ 20..... Signature du représentant légal

1 - DEMANDE D'INSCRIPTION SCOLAIRE

La demande d'inscription ne pourra être validée que sous réserve de la présentation obligatoire en Mairie, dans les délais, d'une copie de l'ensemble des pièces suivantes auprès du service des affaires scolaires de la commune de BARAQUEVILLE
Hôtel de Ville- 42 Place de la Mairie – 12160 BARAQUEVILLE – 05 65 71 10 10

Livret de famille (ou acte de naissance pour les étrangers)
Carnet de santé (Vaccinations)
Justificatif de domicile
En cas de divorce, fournir copie du jugement de divorce
Attestation CAF de quotient familial
Attestation Carte vitale

2 - INSCRIPTION SUR LA LISTE SCOLAIRE

En application de l'article L 131-5 du Code de l'Éducation, l'admission des élèves, dans les écoles publiques ou privées, se fait sur présentation d'un certificat d'inscription sur la liste scolaire.

Ce certificat est délivré par le Maire et y indique l'école que l'enfant doit fréquenter. Il est transmis directement par la Mairie au Directeur de l'école concernée.

3 - ADMISSION DE L'ELEVE

Une fois l'inscription acceptée par la Mairie, le Directeur de l'école concernée procèdera, sur rendez-vous et selon les disponibilités, à l'admission provisoire de l'élève en l'inscrivant sur le registre matricule de l'école. L'enfant pourra être placé(e) sur une liste d'attente.

L'admission définitive des élèves venant d'une autre école sera établie lorsque le certificat de radiation de l'école d'origine aura été délivré et remis au Directeur.

Sur proposition de la Direction de l'école, il peut être proposé à la famille un transfert dans une autre école du secteur, après avis de la mairie, pour permettre la scolarisation

NE RIEN INSCRIRE EN DESSOUS DE CE TRAIT : PARTIE RESERVEE A LA MAIRIE

Parents reçus en Mairie le

Pièces fournies :

Livret de famille	<input type="checkbox"/>	Justificatif de domicile	<input type="checkbox"/>	Carnet de santé	<input type="checkbox"/>
Jugement de divorce	<input type="checkbox"/>	Attestation carte vitale	<input type="checkbox"/>	Attestation CAF	<input type="checkbox"/>

Décision de la Mairie :

Inscription acceptée: Enfant dirigé(e) vers :

<input type="checkbox"/> Ecole Maternelle CARCENAC	<input type="checkbox"/> Ecole Maternelle Georges Brassens
<input type="checkbox"/> Ecole Elémentaire CARCENAC	<input type="checkbox"/> Ecole Elémentaire Georges Brassens
<input type="checkbox"/> Ecole de LAX	

Inscription refusée : Motif

Transmis au directeur de l'école le

Pour le Maire de Baraqueville,
L'adjointe déléguée
Christine BERNARDI

Cachet de la Mairie